

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Les haies apportent de véritables bénéfices pour nos exploitations agricoles, elles permettent par exemple de limiter l'érosion des sols, de favoriser la biodiversité, de stocker du carbone dans les sols, de protéger les cultures et les animaux contre le vent et la chaleur. Grâce à l'expertise de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, près de 10 000 ml de haies seront plantés d'ici cet hiver. Les agriculteurs peuvent bénéficier de financements non négligeables, contactez-nous !

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Financer la plantation de vos haies avec l'AFAF

L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) accompagne financièrement les plantations agroforestières (haies, alignements, vergers maraichers...) grâce au soutien de plusieurs fondations, mécènes et entreprises : www.agroforesterie.fr.

Cette aide permet de financer le matériel pour la plantation (plants, paillage, protection) et l'appui technique pour la plantation et le suivi. Le financement peut aller jusqu'à

9 €/ml pour les haies. La Chambre d'agriculture 13 peut vous accompagner techniquement dans vos projets.

OAB 13 et Biodiviti

Comme tous les ans, des observations de la biodiversité fonctionnelle sont réalisées sur environ 50 exploitations agricoles dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) et de Biodiviti (www.biodiviti.fr). Ces observations montrent l'intérêt des auxiliaires via l'utilisation de protocoles simplifiés. Des techniciens de la Chambre

Chiffre clef

3 000

c'est le nombre de proies (de moins de 5 mm de long) que consomme une pipistrelle (chauve-souris) en une nuit (le ¼ de son poids).

d'agriculture 13 accompagnent les agriculteurs intéressés. N'hésitez pas à nous solliciter !

Votre contact pour ces deux sujets : Thibault JUVÉNAL : 06 48 19 80 60 - t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Dispositif SAE² : Planter des haies à vocation agronomique et pour la biodiversité



En Provence, les haies ont une vocation agronomique par l'effet brise-vent, mais elles peuvent aussi avoir un intérêt pour la biodiversité comme refuge ou corridor pour des auxiliaires des cultures (chauves-souris, mésanges, invertébrés prédateurs, pollinisateurs...). Ce type d'aménagement agroécologique permet de densifier l'activité de prédation de cette faune dans les parcelles cultivées à proximité.

Dans le cadre du projet SAE² (Service AgroÉcologique et Économique) et grâce au soutien financier de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et du Conseil Départemental 13, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a accompagné 6 agriculteurs pour la plantation de 1300 mètres de haies durant l'hiver 2019-2020. Cette action, reconduite en 2020, a pour objectif d'implanter environ 10 km de haies diversifiées dans les exploitations agricoles à l'échelle départementale. Outre l'intérêt pour la biodiversité, chaque projet est adapté aux objectifs de l'exploitation (brise-vent, barrière anti-dérives, brise-vue...) et au contexte pédoclimatique. Cet accompagnement permet également de bénéficier d'achats groupés et de tarifs préférentiels. Pour s'assurer de la bonne implantation des haies, la Chambre d'agriculture 13 propose des formations « gestion et plantation de haies » et peut assurer un suivi de l'état sanitaire des haies implantées. Ce travail permet d'observer le comportement de chaque essence en fonction des caractéristiques du terrain et d'adapter au mieux chaque projet de plantation au contexte local. Afin de concrétiser vos projets, nous pouvons également vous accompagner sur le dépôt de demande de financement relatif à la plantation de haies.

Votre contact : Thibault JUVÉNAL : 06 48 19 80 60
t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La pose et le suivi de nichoirs dans les exploitations agricoles

La pose de nichoirs à oiseaux et/ou de gîtes à chiroptères permet de compenser le manque ou l'absence de cavités naturellement présentes dans les arbres creux par exemple. Pour autant, un couple de mésanges charbonnières apporte 6 à 9 000 chenilles à ses jeunes et en capture autant pour ses propres besoins. Les chauves-souris sont capables de consommer 1/4 de leur poids en insectes en une nuit. Leur impact sur la pyrale du riz dans certains secteurs du Delta de l'Ebre, a permis l'arrêt de la lutte chimique face à ce ravageur. Les auxiliaires des cultures peuvent prendre une place de 1^{er} ordre dans la lutte contre les ravageurs. Leur présence pourrait ainsi permettre de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

Toujours dans le cadre du projet SAE², la Chambre d'agriculture accompagne 7 agriculteurs sur l'ouest du département et travaille en partenariat avec le Groupe Chiroptère Provence, la cave coopérative « les Vignerons du Mont Sainte Victoire » et le Grand Site Sainte Victoire (11 viticulteurs participants). Ce sont plus de 200 nichoirs et gîtes qui ont été installés. Véritables outils pour favoriser la présence de ces auxiliaires, ils doivent être suivis et entretenus afin qu'ils puissent pleinement assurer leur fonction, tout comme un tracteur doit être entretenu.



Un suivi des nichoirs a été réalisé début septembre. L'objectif est de recenser les nichoirs occupés et d'estimer la densité d'individus présents sur l'exploitation. Cette année, une centaine de nichoirs ont été suivis. Bien qu'installés tardivement en début de printemps 2020, certains nichoirs sont déjà occupés. L'un des gîtes à chiroptères présente un taux de présence d'environ 25 %. Au bout de 4 années de présence, le taux d'occupation des mésanges charbonnières est de plus de 80 % dans un verger, avec on le soupçonne, jusqu'à 2 nichées consécutives dans l'un des nichoirs. On frôle la crise du logement.

Votre contact : Bérengère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45
b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Témoignage

Jean-Claude Malosse, arboriculteur à Barbentane

« Intéressé par la biodiversité puisqu'elle est déjà présente autour de nos parcelles, nous plantons des haies pour la biodiversité depuis 3 ans. L'an dernier, avec l'appui de la Chambre d'agriculture 13, nous avons plantés 3 haies arbustives et allons en planter 2 autres cette année pour une longueur totale de plus de 600 m. Nous avons également installé 50 nichoirs à mésanges et à chauves-souris sur moins de 2 ha. Je suis content de voir que des chauves-souris ont déjà occupé plusieurs nichoirs dès la 1^{ère} année. Nous espérons voir des effets de ces aménagements sur les ravageurs des cultures comme les psylles ou les carpocapses. Nous prévoyons aussi de creuser des mares au milieu de fossés et sur des espaces délaissés. »



La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

▲ Formation Haute Valeur Environnementale (HVE)

Vous souhaitez connaître les exigences du cahier des charges HVE et l'application de ce dernier sur vos exploitations : nous vous proposons une formation HVE niveau 1 et 3. N'hésitez pas à nous faire connaître votre intérêt afin que l'on puisse vous proposer des dates de formation.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 04 42 23 86 52 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ Renouveler son Certiphyto Entreprise non soumise à agrément

1 jour, le 27 octobre à la Chambre d'agriculture à Aix-en-Provence.

▲ Cultiver et transformer du chanvre en Camargue : Faire le choix de se lancer

Changement climatique et construction de références territorialisées d'aide à la décision. 4 jours, les 9 et 10 novembre en présentiel au Mas du Sonnailler à Arles, 2 demies-journées entre novembre et mars, @formation en partie à distance : 2 demies-journées de module.

▲ Découvrez l'ensemble de nos formations sur :

www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former
ou contactez-nous au 04 42 23 86 22 - formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Des prestations sur mesure

Dernière chance pour déclarer vos forages agricoles

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mandaté par la DDTM 13 pour une dernière procédure de régularisation des forages agricoles. Nous vous proposons une démarche groupée pour diminuer les coûts d'études et vous faciliter les démarches administratives. Le montant d'une déclaration jusqu'à 10 ouvrages de prélèvement est de 400 €.

Qui est concerné : tous les forages ou puits dont le prélèvement est supérieur à 1000 m³/an (nouvel ouvrage, remise aux normes d'un ancien ou non utilisé).

Afin de vous aider, la Chambre d'agriculture va réaliser des permanences durant les mois d'octobre et novembre.

Si vous souhaitez y participer ou tout simplement retirer un dossier, contactez directement Lauriane MOREL au 06 30 51 44 09 ou Sylvain ARNAUDET - DATTY au 06 88 84 55 43.

▲ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr
ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13